Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260605-DEL_2026_60-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage :
28 mai 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre avril à dix-sept heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SIMON Sophie, adjointe au Maire.

Présents : Mme SIMON Sophie, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. BONNIEC Lucas, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie.
Absents : M. DELISLE Hervé, M. BOULANGER Jean François, M. LE GOFF Didier, M. BOIREAU Thomas

M. DELISLE Hervé a donné procuration Mme SIMON Sophie
M. LE GOFF Didier a donné procuration Mme MONTREER Muriel
M. BOULANGER Jean-François a donné procuration Mme GLORION Maryvonne
Mme BELLEC Carine est nommée Secrétaire de Séance.

Demande de subvention auprès de la Région Bretagne
Projet d'aménagement de la Chapelle Ar Hoat

M. DEVRIESE Raphaël, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le projet d'aménagement de la Chapelle Ar Hoat. Ce projet a pour objectif de valoriser ce patrimoine communal, d'améliorer l'accueil du public et de permettre le développement d'animations culturelles et associatives.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des travaux de sauvegarde et de restauration de la Chapelle Ar Hoat actuellement en cours. Après avoir engagé les actions nécessaires à la préservation de l'édifice, la commune souhaite désormais poursuivre sa valorisation en développant ses usages et en améliorant les conditions d'accueil du public.

Dans ce cadre, la Région Bretagne a lancé l'appel à projets 2026 « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager et animer », auquel ce projet peut être présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Chapelle Ar Hoat ;
- ✓ **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Région Bretagne dans le cadre de l'appel à projets 2026 « Chapelles en commun : des lieux à (ré)aménager et animer » ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.
- ✓

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire — La secrétaire de séance

H. DELISLE — C. BELLEC

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)